

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE EINSTEIN

Celui-ci a été conçu pour faciliter l'application du règlement intérieur du collège à l'association sportive. Il a pour objectif de rendre compte à l'élève, de ses devoirs dès lors qu'il s'est engagé à vivre une saison d'entraînement et de compétitions.

Article 1 ASSIDUITE AUX ENTRAINEMENTS ET AUX COMPETITIONS

La présence des élèves sera contrôlée et les absences répétées sanctionnées. Un calendrier sera remis aux familles pour aider l'élève à programmer par ailleurs son travail. En cas d'absence l'élève présentera un mot des parents par l'intermédiaire d'un camarade ou à son retour à l'entraînement. Lors des compétitions les élèves peuvent être pris en charge par d'autres enseignants d'EPS du district en fonction du lieu de leur compétition.

Les élèves ne peuvent partir seuls du lieu de compétition sans autorisation écrite des parents, excepté lorsque celle-ci se déroule sur le lieu d'entraînement.

Les élèves se rendent seuls sur les lieux d'entraînement.

Les élèves sont tenus de respecter strictement les consignes du professeur, des organisateurs ou accompagnateurs, notamment les consignes de sécurité.

Article 2 ATTITUDE A L'ENTRAINEMENT

L'entraînement se fait en tenue de sport. Le matériel personnel doit être marqué au nom de son propriétaire. L'entraide sera valorisée et l'enseignant se fera aider par des élèves volontaires, motivés et/ou expérimentés. Chaque élève doit être ponctuel et prévenir en cas d'absence prévue.

Article 3 ATTITUDE EN COMPETITION

En compétition, l'élève représente son établissement et les enseignants d'EPS qui l'entraînent. Pour cela il se doit de bien se comporter tant sur le terrain de sport que sur les trajets en bus. En cas de manquement à cette règle, le joueur sera averti, refusé à l'entraînement suivant, voire même exclu.

Lors des compétitions les horaires étant modifiés en fonction des lieux de rencontres et des transports, chaque élève doit se tenir informé auprès du panneau AS situé au collège afin de ne pas être en retard. Les bus n'attendent pas !!!! Les horaires de retour restent approximatifs, il sera donc permis d'apporter un téléphone portable (ou petite monnaie) mais son usage doit se limiter à cet effet et rester discret. Les vestiaires de certaines piscines sont payants.

Article 4 IMAGE ET COMMUNICATION

Afin de communiquer sur les activités et faire vivre l'association sportive, votre enfant pourra apparaître sur des photographies (panneau AS du collège) et sur des articles via le site internet du collège et de la ville de Magny (diaporama ou vidéo).

Article 5 RESPECT DU MATERIEL

Le matériel sportif est précieux et fragile. Il nous permet de nous servir des compétences acquises à l'entraînement : chacun doit se sentir responsable de son rangement, voire de son entretien. Le vol entraînera l'exclusion systématique et immédiate de son auteur.

Les réparations consécutives à la dégradation volontaire d'un local ou d'un matériel, seront à la charge de la famille concernée, celle-ci pouvant, le cas échéant, solliciter son assureur.

Notre association sportive a dans ses objectifs de prendre du plaisir à pratiquer des activités sportives et d'obtenir de bons résultats dans les championnats mais pas à n'importe quel prix : un élève qui tricherait pour gagner risquera l'exclusion de son équipe. Un élève qui se comporterait violemment à l'entraînement ou en match sera sanctionné et exclu.

Le respect des partenaires, des adversaires, des arbitres et des enseignants est indispensable pour le bon fonctionnement de l'Association Sportive.

Par l'équipe chargée de l'AS,
le président de l'AS.

**Date et Signature de l'adhérent précédé
de la mention « lu et approuvé » :**

ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE EINSTEIN

L'association sportive propose aux élèves du collège de venir pratiquer tous les **mercredis après-midi** des activités sportives :

BADMINTON

Gymnase Mauduit
De 13h45 à 16h

NATATION

Piscine de Chevreuse
De 14h à 16h (2 groupes)

VTT-RAID

Forêt de Magny ou du Manet
(au départ du collège)
De 13h45 à 16h30

STEP

Salle du Trait d'Union
De 14h00 à 16H00

Ces activités sont encadrées par les professeurs d'EPS et s'adressent à tous ceux qui souhaitent se perfectionner, dans un esprit sportif et de convivialité.

NB : les places sont limitées dans toutes les activités pour des raisons de sécurité mais aussi pour maintenir une bonne qualité de l'encadrement.

Badminton : 35 places Natation : 30 places

Vtt-Raid : 18 places Step : 20 places

Cette pratique offre une alternance d'entraînements et de compétitions organisées par l'UNSS allant du niveau district au niveau national en passant par les niveaux départemental et régional. Vous trouverez des informations sur la vie de l'association sportive sur le site internet du collège:

www.clg-einstein-magny.ac-versailles.fr

Les inscriptions auront lieu les mercredis **04 et 11 septembre 2019 à 12h45** au collège (auprès des professeurs d'EPS).

DOCUMENTS A FOURNIR

Le dossier comprendra :

O L'autorisation parentale (ci-contre)

O Le paiement de la licence :

-35 euros pour tous les nouveaux licenciés

-28 euros pour les renouvellements

(Chèque à l'ordre de l'AS du collège Albert Einstein).

Le t-shirt de l'AS est **offert** pour toute nouvelle adhésion sinon il est vendu au tarif de **8 euros**.

Attention : Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'activité pourra vous être demandé, si l'élève est dispensé d'EPS.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e).....

.....

Autorise l'élève :.....

.....

Né(e) le

en classe de :.....

N° de portable du responsable joignable le mercredi PM :

Si besoin N° de portable de l'élève :.....

Email :.....

Activité :.....

à faire partie de l'Association Sportive du collège A.EINSTEIN.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement de L'association sportive du collège A.EINSTEIN.

Fait à

le

Signatures :